

ORDRE DU JOUR

- 1- Compteurs Linky – Informations avec Enedis et le SDE (Syndicat Départemental d'Electricité),
- 2- Programme de voirie 2017 – Validation de la commission d'Appel d'Offres,
- 3- Proposition des services de la Poste pour la géolocalisation des habitations sur la commune,
- 4- Syndicat Départemental d'Energie – Pose d'une lanterne EP (Accès au lavoir) dans le bourg
- 5- Syndicat Départemental d'Energie – Extension du réseau d'éclairage public « Mise en valeur du lavoir »
- 6- Syndicat Départemental d'Energie – Rénovation des lanternes dans le centre bourg
- 7- Eglise – Validation devis sonorisation,
- 8- Bâtiments communaux – Réfection toiture – Validation devis,
- 9- Révision des loyers au 1er juillet 2017,
- 10- Baux logements mairie - Avenant modifiant le tarif horaire du nettoyage des parties communes,
- 11- Admission en créances éteintes sur le Budget Général,
- 12- Transfert des résultats du budget « Assainissement collectif » vers Leff Armor Communauté,
- 13- Leff Armor Communauté – Adhésion au groupement de commande pour la vérification périodique des équipements communaux,
- 14- Affaires diverses.

1- Compteurs Linky – Informations avec Enedis et le SDE (Syndicat Départemental d'Electricité)

M. GAUBERT, Président du SDE, M. MEANARD et Mme VENTUROLI d'Enedis ont été invités par le Maire afin de répondre aux interrogations des Gommenechois sur les nouveaux compteurs linky.

Les intervenants ont présenté ces nouveaux compteurs et les habitants présents à la réunion ont pu poser leurs questions durant une heure.

2- Programme de voirie 2017 – Validation de la commission d'Appel d'Offres,

Monsieur Philippe GAUTIER, 1^{er} Adjoint à la voirie, informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres pour le groupement de commande pour la passation des marchés de travaux de voirie s'est réunie le mercredi 7 juin dernier.

L'entreprise retenue est COLAS, basée à Guingamp, pour un montant HT de 56 838.00 € pour les travaux réalisés sur la commune de Gommenec'h.

Programme de voirie 2017 :

- VC 89 entre Kerdoret et Kerfave (500 m)
- CR de Kerdoret (80 m)
- 3 plateaux surélevés en carrefour sur la RD 54

Accord du conseil

3- Proposition des services de la Poste pour la géolocalisation des habitations sur la commune,

Le conseil municipal décide de reporter ce point pour manque d'élément.

4- Syndicat Départemental d'Energie – Pose d'une lanterne EP (Accès au lavoir) dans le bourg

Monsieur le Maire présente la proposition du SDE pour la pose d'une lanterne EP sur l'accès au lavoir dans le bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve :

Le projet d'éclairage public de pose d'une lanterne EP (accès au lavoir) dans le bourg, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 500.00 € HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché auxquels se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

5- Syndicat Départemental d'Energie – Extension du réseau d'éclairage public « Mise en valeur du lavoir »

Monsieur le Maire présente la proposition du SDE pour l'extension du réseau d'éclairage public permettant de mettre en valeur le lavoir dans le bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve :

Le projet d'extension du réseau d'éclairage public permettant la mise en valeur du lavoir dans le bourg, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 400.00 € HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché auxquels se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

6- Syndicat Départemental d'Energie – Rénovation des lanternes dans le centre bourg

Monsieur le Maire présente la proposition du SDE pour la rénovation des lanternes dans le centre bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve :

Le projet de rénovation des lanternes dans le centre bourg, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 26 500.00 € HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché auxquels se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

7- Eglise – Validation devis sonorisation

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Erwan LANCIEN, Adjoint aux Travaux, qui informe qu'il devient nécessaire de changer les micros à l'église car le public n'entend pas convenablement les cérémonies dans l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le devis de l'entreprise Loops, basée à Trégueux, pour un montant HT de 310.00 €.

8- Bâtiments communaux – Réfection toiture – Validation devis

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Erwan LANCIEN, Adjoint aux Travaux, qui informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la toiture de l'ancienne école (rue Fontaine Saint Guy).

Monsieur Lancien présente les différents devis reçus.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le devis de l'entreprise Claude LE CAIN, basée à Lanvollon, celle-ci étant la moins disante, pour un montant HT de 12 613.70 €.

9- Révision des loyers au 1er juillet 2017

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de voter la révision des loyers sur la base de l'indice de référence du 4^{ème} trimestre 2016, soit + 0.18 %. Cette révision s'appliquera au 1^{er} juillet 2017.

Accord du conseil

10- Baux logements mairie - Avenant modifiant le tarif horaire du nettoyage des parties communes

Monsieur le Maire informe qu'un avenant au bail des locataires concernés par le ménage des parties communes (quatre locataires au-dessus de la mairie) sera rédigé et transmis aux locataires puisque les tarifs de l'heure de ménage, facturés par le Comité d'Entraide de Pléguien, ont changé depuis le 1^{er} mars 2017 : à savoir 22.25 € de l'heure (au lieu de 21.98 € de l'heure) soit 11.12 € à la charge de chaque locataire pour 2 heures de ménage par mois.

Les locataires recevront un courrier et un titre de régularisation sera émis pour les mois de mars, avril, mai et juin 2017.

Accord du conseil

11- Admission en créances éteintes sur le budget général

Monsieur le Maire indique que l'état des restes à recouvrer établi par la Trésorerie de Lanvollon présente des recettes irrécouvrables du fait de situations de surendettement entraînant effacement des dettes des usagers pour un montant de 855.12 € :

Accord du conseil.

12- Transfert des résultats du budget « Assainissement collectif » vers Leff Armor Communauté

Vu la délibération communautaire en date du 9 mai 2017 sur la reprise des excédents et déficits des budgets communaux « assainissement »,

Depuis le 1er janvier 2017, la compétence « assainissement » a été transférée intégralement à Leff Armor Communauté pour les communes « Ex Lanvollon – Plouha Communauté de Communes » quel que soit le mode de gestion (régie ou DSP).

Il est proposé de délibérer sur la reprise à hauteur de 100% par la Communauté de Communes des excédents et des déficits selon le tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement : résultat 2017 reporté	Section d'investissement : résultat 2017 reporté
+ 12 211.24 €	+ 33 379.55 €

Accord du conseil

13- Leff Armor Communauté – Adhésion au groupement de commande pour la vérification périodique des équipements communaux

Le coordonnateur du groupement est Leff Armor Communauté. Dans le respect du code des marchés publics il procède à l'organisation de l'ensemble de la procédure de passation du marché pour la vérification périodique des équipements buts et jeux.

Chaque commune membre du groupement, pour ce qui la concerne, signe le marché, le notifie et s'assure de sa bonne exécution.

Erwan LANCIEN est désigné comme titulaire pour assister à la Commission d'examen des offres. Suzel CHERIAUX est désignée comme suppléante.

La convention débute à sa signature et est conclue pour la durée de procédure de passation des marchés.

Validation du conseil

14- Affaires diverses

➤ Point sur les travaux réalisés :

- Le mouton à l'église a été remplacé la semaine dernière,
- Les travaux de réfection des vitraux à la chapelle ont été réalisés.

➤ Randonnée organisée par les Randonneurs du Leff le jeudi 27 juillet à Gommenec'h

➤ Cours de remise en forme et de bien être à partir du 1^{er} août à salle des fêtes de Gommenec'h, effectués par Barbara THORAVAL de QUINO C SPORT (inscription au 06.43.63.73.96). Tous les mardis de 18 h 30 à 20 h 15.